

Urbanisme

## Ouverture du dispositif d'aide à la rénovation de façade



Dans le cadre de la politique d'amélioration du cadre de vie des habitants de Ouistreham Riva-Bella, les élus ont voté lors du dernier conseil municipal un dispositif d'aide destiné à préserver et valoriser le patrimoine bâti sur son territoire. Cette opération mise en place par la Ville de Ouistreham Riva-Bella est destinée au ravalement de façades de bâtiments privés.

### Les objectifs

Cette campagne va permettre de conforter l'attractivité des différents secteurs identifiés par une mise en valeur globale du paysage urbain, d'inciter à un ravalement raisonné, respectueux des caractéristiques architecturales du patrimoine bâti de la commune et ainsi de contribuer à sa pérennisation, à sa préservation et à sa valorisation dans le temps.

### Les quartiers concernés

Pour l'opération, 3 secteurs ont été identifiés pour bénéficier des subventions :

- Le Bourg : rues Carnot, Emile Herblin, Chanoine-Petit, Traversière, Gambetta, Grande Rue, Grève, Colleville, Froide, du Marais et l'avenue Cabieu
- L'entrée de ville : la rue de l'Yser et la place de Gaulle,
- L'avenue de la Mer

Les bâtiments concernés par cette démarche recevront prochainement un courrier dans leur boîte aux lettres leur précisant les modalités à suivre pour bénéficier de cette subvention et les conditions à respecter.

**Jusqu'à 3000€ d'aides**

Pour accompagner cette démarche, la commune met en place une aide financière spécifique aux propriétaires occupants ou bailleurs privés concernés, sans conditions de ressources. L'aide sera déployée pour 3 années, soit pour la période 2023-2025. **Le montant de la subvention communale est fixé à 30% maximum du coût global HT des travaux de ravalement, plafonné à 3 000 € HT par propriété.** L'enveloppe budgétaire affectée au projet est de 100 000 € par an.

### **Comment en bénéficier ?**

À l'identique de tous travaux, une demande préalable est à déposer en Mairie accompagnée des devis nécessaires à l'instruction du dossier. Une commission se réunira pour la détermination et l'attribution de la subvention. Il s'agit d'une démarche incitative qui contribuera à l'embellissement de notre ville. Le formulaire d'inscription et le règlement sont à télécharger sur le site de la Ville : [ouistreham-rivabella.fr](http://ouistreham-rivabella.fr)

#### **Contacts presse :**

*Pascal CHRETIEN, Adjoint au Maire à l'environnement, à l'urbanisme et aux aménagements :*  
06 80 99 94 06 - [pascal.chretien@ville-ouistreham.fr](mailto:pascal.chretien@ville-ouistreham.fr)

*Valérian THUROTTE, Chef de projet Petites Ville de Demain :*  
07 61 71 34 89 – [chef.projet.pvd@ville-ouistreham.fr](mailto:chef.projet.pvd@ville-ouistreham.fr)

*Junior BRICHART, Directeur de Cabinet du Maire :*  
02 31 97 73 80 / 07 62 14 22 16 - [directeur.cabinet@ville-ouistreham.fr](mailto:directeur.cabinet@ville-ouistreham.fr)